

Informations Voiries et Réseaux Divers

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Délégataire la SAUR

Téléphone 04.30.62.10.00

Accueil du public : 18 av Gabriel Péri 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

ERDF – Gestionnaire du Réseau

Particuliers 09.69.32.18.57 – Professionnels 09.69.32.18.58

erdf-are-laro@erfdistribution.fr

Appel dépannage 09.726.750.30

Pour choisir votre fournisseur d'électricité veuillez consulter www.energie-info.fr ou 0810.112.212

GRDF – Gestionnaire du Réseau

Service clients 09.69.36.35.34

Urgence sécurité Gaz 0800.47.33.33

Pour choisir votre fournisseur de gaz veuillez consulter www.energie-info.fr ou 0810.112.212

ORANGE – Gestionnaire du Réseau

Vous souhaitez signaler un dommage touchant le réseau téléphonique.

Vous pouvez signaler tous dégâts constatés sur le réseau ou les équipements : câbles tombés à terre, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés, cabines téléphoniques...

Attention : seuls les dommages sur des éléments physiques d'infrastructure du réseau seront pris en compte.

Soit par téléphone au 1013 ou par internet sur le site www.1013.fr

Si vos propres services sont en panne ou dégradés,

Pour les clients Orange : par téléphone au 1013 ou par internet sur le site www.1013.fr "dérangement individuel".

Pour les clients d'autres opérateurs : contactez le service client de votre opérateur.

Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT)

Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux. Toute déclaration doit obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique, accessible en ligne, qui recense la totalité des réseaux présents sur le territoire.

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>